

« Accès-Cible » vise haut

TERRITOIRE
L'association veut être une nouvelle voix en faveur du désenclavement durable.

Née de la formidable mobilisation de l'automne 2008, l'association « Accès-Cible » veut, un an après, continuer à faire entendre la voix du bassin économique Nord Lot / Sud Corrèze, qui réclame légitimement un accès rapide et sécurisant à l'autoroute. Elle souhaite notamment prendre place aux côtés des autres associations au sein du comité de suivi présidé par M. Collin, qui décidera dans les prochains mois du tracé.

La route pour tous

Il ne s'agit pas seulement pour les habitants du secteur de défendre « la route des confituriers », même si de nombreux emplois Lot-Corrèze, directs ou induits, en dépendent, mais « la route pour tous » qui accèdera le plus rapidement possible et au moindre coût au bassin de Brive. Or, la zone géographique du nord du Lot et du sud de la Corrèze, située dans les vallées de la Cère, de la Dordogne et de la Bave, reste très mal desservie par le réseau routier. Ce qui n'est pas sans poser de réels problèmes et contraintes à ses habitants, ses entreprises, ses services sanitaires et ses collectivités. Par manque d'accessibilité,



Encore combien de temps pour le désenclavement ?

le développement de l'activité économique se voit de plus en plus freiné; le tout avec un risque de désertification du bassin à terme.

Selon le président de l'association, Serge Lansky, « Accès-Cible » s'adresse aux usagers, transporteurs, industriels, artisans et résidents concernés, du nord du Lot et du sud de la Corrèze. Elle a pour objectif de porter un message transversal, simple et fédérateur, au-delà des clivages habituels ou des mouvements sporadiques de protestation. Son action doit permettre le développement économique et social du nord du Lot et du sud de la Corrèze, pour éviter la désertification de la région dans les décennies à venir. Cela implique de favoriser le rattachement de tout le bassin économique à la grande agglomération briviste, tout en développant une identité géographique, un aménagement du territoire adéquat (accès, habitat, respect de l'environnement, tourisme,

accès à l'emploi favorisé pour les habitants, recours plus aisé à la main-d'œuvre pour les entreprises, qualité de vie propre à cette région). Comme le rappelle un récent rapport d'information du Sénat, « il est essentiel que des stratégies locales soient mises en place afin que l'équipement constitue une réelle chance pour le développement plutôt qu'un risque de démantèlement du territoire ».

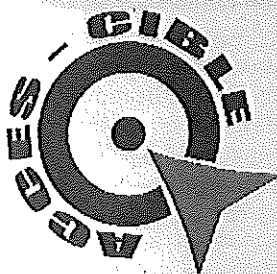
Légitimité apportée par le cadre légal

« La loi du 4 février 1995 prévoyait qu'en 2015 aucune partie du territoire ne devait être à moins de 50 kilomètres ou 45 minutes d'une entrée d'autoroute. Ce critère a été abandonné en 1999 lorsque l'on s'est aperçu que l'objectif signifiait, que l'on considèrerait comme désenclavé un territoire situé à 48 kilomètres d'une autoroute, même si les conditions de circulation pouvaient nécessiter de

faire durer plus d'une heure le trajet pour s'y rendre, ou même si l'état de la route secondaire ne permettait pas d'accueillir certains types de véhicules tels que les poids lourds, qui sont pourtant gages de désenclavement économique. Selon un rapport d'information fait au Sénat en 2008, la nouvelle politique devrait être fondée sur un critère objectif mesurable qui existe d'ailleurs déjà aujourd'hui: il s'agit de l'accessibilité des territoires. Et malgré les réflexions en cours sur des solutions alternatives, décidées en ce sens lors du Grenelle de l'environnement, la route reste le seul mode de transport universel, c'est-à-dire capable par son accessibilité et sa souplesse d'utilisation d'assurer un désenclavement effectif de tous les territoires. Cette remarque vaut aussi pour le transport de marchandises. »

Marie-Jo Bouysset

Nota bene



Avec « Accès-Cible », chaque habitant du territoire pourra suivre et peser sur l'évolution du dossier du désenclavement du nord du Lot et du sud de la Corrèze. Un bulletin d'adhésion, bientôt disponible dans divers lieux publics et commerces, est à télécharger sur le site www.accessible.org. Le coût de l'adhésion a été fixé à 3 €.

Une Arlésienne en guise de dénouement

La partie concédée de l'A20 s'étend sur un linéaire de 131 kilomètres entre Brive et Montauban. Les premiers travaux ont été lancés en juillet 1994 entre Montauban et Cahors Sud, puis se sont poursuivis depuis le début de l'automne sur la section Nord entre Brive et Souillac,

les hommes politiques en place dans les deux départements et les services de l'Etat n'ont pas répondu favorablement à la demande des entreprises d'ouvrir un accès direct sur leur territoire. Ce manque de vue à long terme est aujourd'hui lourd de conséquences.

sés de l'Etat et aux ministères concernés. En 2005, après dix ans de tergiversations, d'erreurs administratives, d'oppositions en tous genres, le projet dans sa version souhaitée par les entreprises est enterré. En mai 2008, un courrier émanant de la sous-préfecture de Brive et appelant les nuisances induites par le passage des camions dans la commune